

MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **22-04-2014**, 19hr00, au complexe municipal (2^{ème} étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Michel Lévesque, maire.

Sont aussi présents :

Desjardins	Johanne	Conseillère	Siège #02
Grenier	Lise	Conseillère	Siège #03
Ducharme	Martin	Conseiller	Siège #04
Moreau	Nicole	Conseillère	Siège #05
Girard	Catherine	Conseillère	Siège #06

Cindy D'Amours Imbeault, technicienne de bureau, est aussi présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Michel Lévesque, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Res : 2014-049

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que :
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2014-050

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2014

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :
Le procès-verbal du 17 mars soit et est adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2014-051

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2014-04

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère, et unanimement résolu que :
D'accepter pour dépôt la liste de correspondance 2014-04.

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2014-052

5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que :
D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 3383-3407 et les déboursés directs de mars 2014.

Adoptée à l'unanimité

6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

Res : 2014-053

Avis de motion – Modifications au règlement 2004-02 FRAIS DE DÉPLACEMENT

Avis de motion est par la présente donné par Martin Ducharme, conseiller, que lors d'une prochaine séance sera présenté pour adoption une ou des modifications au règlement 2004-02 concernant les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité

7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement à adopter

8. TAXES À RECEVOIR AU 15-04-2014

Arrérages : 38 324\$ Courant : 16 432\$ Non échue : 199 719\$ Total de 254 475\$

9. SUIVI DES DOSSIERS- POUR INFORMATIONS

Monsieur Michel Lévesque, maire, fait le point sur les dossiers suivants :

Centrale Thompson et autres projets de centrale;
Aqueduc
Entretien des rues;
École;

10. AFFAIRES NOUVELLES

Rés : 2014-054

.1 DEMANDE D'APPUI CENTRE DE BÉNÉVOLAT MANICOUAGAN

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin donne son appui au Centre de Bénévolat Manicouagan en ce qui a trait à leur recherche de financement pour le programme de popote roulante afin de dispenser leur service à notre Municipalité.

Ce service serait un atout supplémentaire pour le maintien à domicile des citoyens pouvant en bénéficier.

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2014-055

.2 PACTE-RURAL- ENTÉRINER LA COMPOSITION DU COMITÉ LOCAL

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que :

Les membres du conseil reportent ce point à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2014-056

.3 DEMANDE DE DON COMITÉ DE LA ST-JEAN

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin accepte la demande de don du comité de la St-Jean et participe financièrement aux festivités pour un montant de 2 000.00\$ qui sera utilisé pour les feux d'artifices.

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2014-057

.4 DEMANDE DE M. GEORGES HUARD- TAXE INCENDIE

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère et unanimement résolu que :

Les membres du conseil reportent ce point à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2014-058

.5 MANDAT POUR EXÉCUTER LE TRACÉ DE LA NOUVELLE RUE POUR LA MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par Martin Ducharme, conseiller, et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin mandate la firme conseil TDA afin d'exécuter le tracé de la nouvelle rue pour la mise aux normes de l'eau potable, de plus les membres du conseil municipal mandatent, la firme conseil Groupe TDA et M. Gilles Dubuc, inspecteur municipal, afin que ceux-ci puissent procéder à toutes les démarches auprès des différentes instances gouvernementales et autres, afin de permettre la réalisation du dossier de mise aux normes de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité

Res :2014-59

.6 BACS À ORDURE ET RECYCLAGE CHEMIN DU HAVRE

ATTENDU QUE : Une problématique existe dans le secteur "Chemin du Havre" concernant les bacs à ordures et recyclage;

ATTENDU QUE : Les citoyens de ce secteur paient une taxes ordures et recyclage et ont droit au même service que partout sur le territoire;

ATTENDU QUE : Suite à une demande faite à la Régie de Gestion des Matières Résiduelles, la réponse que nous avons obtenue est à l'effet d'acheter des conteneurs de plus grande capacité;

ATTENDU QUE : La Municipalité considère qu'il est de la responsabilité de la Régie de voir à ce que ce service soit donné à tous et que l'achat de bacs par la Municipalité n'est pas une solution au problème présent;

ATTENDU QUE : Le secteur "Chemin du Havre" est accessible à la machinerie municipale hiver comme été, donc accessible par le fait même au contracteur qui ramasse les ordures et le recyclage;

Il est proposé par Martin Ducharme et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin demande à la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de prendre les mesures nécessaires afin que le secteur "Chemin du Havre" soit desservi comme la plupart des secteurs de la municipalité, directement à la porte de chacune des résidences et ce dans les plus brefs délais.

Adoptée à l'unanimité

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS, PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE POINT À L'ORDRE DU JOUR

Les gens présents posent leurs questions, Monsieur Michel Lévesque, maire, donne les réponses appropriées

Res : 2014-060

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

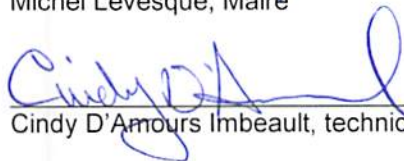
Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que :

La séance soit et est levée à 19h27

Adoptée à l'unanimité



Michel Lévesque, Maire



Cindy D'Amours Imbeault, technicienne de bureau